

Règlement abrégé

Inscription-paiement : effectué dans sa totalité lors de l'inscription, le paiement peut se faire en 3 chèques établis à l'ordre de l'AMICALE LAIQUE. Aucune réduction ni aucun remboursement ne sera effectué en cours d'année.

Tenue vestimentaire : compte-tenu des nouvelles installations, il est INTERDIT d'entrer en chaussures dans la salle E. Chaque élève doit avoir une tenue adaptée à la pratique de la danse, et avoir les cheveux et mèches attachés.

Assiduité-comportement : primordial pour le bon déroulement des cours. Tout débordement ou manque de respect envers le professeur et autres élèves peut entraîner l'exclusion des cours. Les parents en seraient informés par courrier.

Sécurité : l'élève mineur doit être accompagné et récupéré à l'entrée de la salle de cours et non à l'extérieur du bâtiment.

Le règlement complet est disponible auprès de la présidente et du professeur de votre enfant.

Les cours sont dispensés au complexe sportif salle de danse D & E

Suivant le planning de cours.

**Rue des artisans
Saint Jean de Monts**



SAISON 2020-2021

Siège social:

Amicale Laïque de saint Jean de Monts

Groupe scolaire de la plage

5 rue des moulins

85160 Saint Jean de Monts

Contact:

Tél: 06.31.37.64.87

mail: amicalelaique.laplage@gmail.com

Site: www.gym-danse-pilates-tjeandemonts.fr



@amicalelaiquelaplage

COURS CHOISIS

- Contemporain éveil (3/4H)
- Contemporain initiation (3/4H)
 - Contemporain 2 (1H)
 - Contemporain 3 (1H15)
 - Contemporain 4 (1H30)
 - Contemporain 5 (1H30)
- Contemporain Perfectionnement débutant (1H)
- Contemporain Perfectionnement avancé (1H30)
- Classique débutant (3/4H) (à partir de 7 ans)
 - Classique intermédiaire (1H)
 - Classique avancé & pointes (1H15)
 - Hip Hop (1H)

Les cours pourront être modifiés en fonction des inscriptions.

PLANNING

Danse Contemporaine

Cours MERCREDI salle E
JEUDI salle D

Danse Classique

Cours MERCREDI salle E
VENDREDI salle E

Perfectionnement

Cours MERCREDI salle E
Cours VENDREDI salle E
(possibilité de rencontres interclubs
en fonction des inscriptions)

Hip-Hop

Cours JEUDI salle D

**Toute nouvelle adhésion à la
licence sportive doit être
accompagnée d'un certificat
médical obligatoire.**

TARIFS

Payable en 3 fois

Enfants / Ados par inscription.

3/4h de cours: 100€
1h de cours: 105€
1h15 de cours: 125€
1h30 de cours: 145€
1h45 de cours: 165€
2h de cours: 185€
2h15 de cours: 205€
2h30 de cours: 225€
2h45 de cours: 245€
3h de cours: 265€
3h15 de cours: 285€
3h30 de cours: 305€
3h45 de cours: 325€
4h de cours: 345€
4h15 de cours: 365€
5h de cours: 425€

COURS CHOISIS

- Contemporain éveil (3/4H)
- Contemporain initiation (3/4H)
- Contemporain 2 (1H)
- Contemporain 3 (1H15)
- Contemporain 4 (1H30)
- Contemporain 5 (1H30)
- Contemporain Perfectionnement débutant (1H)
- Contemporain Perfectionnement avancé (1H30)

- Classique débutant (3/4H) (à partir de 7 ans)
- Classique intermédiaire (1H)
- Classique avancé & pointes (1H15)

- Hip Hop (1H)

Les cours pourront être modifiés en fonction des inscriptions.



SAISON 2020-2021

Elève:

Nom.....

Prénom.....

Date de naissance...../...../.....

Tél portable.....

Adresse.....

.....

Ville.....

Responsable légal:

Nom.....

Prénom.....

Tél mère.....

Tél père.....

Mail.....

Je certifie que mon enfant s'engage à respecter les règles établies par l'association.

Signature:

AUTORISATION PARENTALE

JE SOUSSIGNE(E) :

Monsieur (Père ou représentant légal)

Madame (Mère ou représentante légale)

AGISSANT EN QUALITE DE REPRESENTANT LEGAL DE L'ELEVE MINEUR :

Nom, prénom :

Né (e) le A.....

DÉPLACEMENT DANS LE VEHICULE D'UN TIERS

Rayer la ou les mention(s) inutile(s)

AUTORISE L'AMICALE LAÏQUE

N'AUTORISE PAS L'AMICALE LAÏQUE(*)

Déplacement dans le véhicule d'un tiers à l'occasion d'une sortie spectacle, concours ou représentations divers.

A l'occasion des événements organisés (gala, spectacles concours et représentations diverses) dans le cadre des activités (cours de danses) de l'Association Amicale Laïque.

(*) dans l'hypothèse où vous effectuez ce 2ème choix, votre enfant peut participer aux cours de danse, mais ne pourra pas effectuer le gala et participer aux autres activités extérieures de l'Association (concours et représentations diverses).

PRISE DE VUE D'UN MINEUR ET UTILISATION DE SON IMAGE

Rayer la ou les mention(s) inutile(s)

AUTORISE L'AMICALE LAÏQUE

N'AUTORISE PAS L'AMICALE LAÏQUE(*)

La prise d'une ou plusieurs photographie(s) (Captation, fixation, enregistrement, numérisation).

La reproduction, diffusion et la publication, avec ou sans modifications, d'une ou plusieurs photographie(s) (prises de vues générales ou portraits), de films et/ou enregistrements sonores.

(Droit pénal : diffuser l'image d'une personne sur internet n'est pas punissable si la photographie a été prise avec son accord. Publié le 18 mars 2016)

Les prises de vues ne seront accompagnées d'aucune information susceptible de rendre identifiables votre enfant et votre famille, le nom ne sera pas mentionné. Les légendes accompagnant la (ou les) photographie (s) ne porteront pas atteinte à la réputation de votre enfant ou à sa vie privée. Elles pourront être exploitées et utilisés ou être cédées à des tiers sur quelque support que ce soit connu et inconnu à ce jour.

(*) dans l'hypothèse où vous effectuez ce 2ème choix, votre enfant peut participer aux cours de danse, mais ne pourra pas effectuer le gala et participer aux autres activités extérieures de l'Association (concours et représentations diverses).

Le A.....

Signature(s) du (ou des) parent(s) ou du représentant légal précédée(s) de la mention « lu et approuvé ».

Père ou représentant légal)

(Mère ou représentante légale)